



FRANCE TITRISATION
GROUPE BNP PARIBAS

Rapport Article 29
de la Loi Energie et Climat
(2025)

I. Présentation générale de la société

Créée en 1990, filiale 100% du Groupe BNP Paribas, France Titrisation a été agréée en tant que société de gestion de portefeuille en juillet 2014 et a obtenu en juin 2017 son agrément pour la gestion de FIA au sens de la Directive n°2011/61/UE sous le n° GP-14000030. Par ailleurs, elle a été autorisée à faire l’octroi de prêt depuis février 2020.

France Titrisation se spécialise dans la gestion des fonds de titrisation et des fonds de dettes.

Au 31 décembre 2025, France Titrisation gère 107 fonds fermés destinés exclusivement aux investisseurs professionnels pour un encours total de 183 269 millions d’euros. Parmi lesquels, il y a 83 fonds de titrisation pour un encours de 180 066 millions d’euros qui ont pour but le refinancement des banques (opérations de type ABS – Asset Backed Securities ou NPL – Non performing Loans) et de grandes entreprises (opérations de type ABCP – Asset Backed Commercial Paper) ou le transfert des risques de crédit ou d’assurance (opérations synthétiques), 22 fonds de dettes sous forme de FCT pour un encours de 2 790 Millions d’euros destinés au financement des PME et ETI françaises et européennes et enfin, 2 fonds AIFM sous formes de fonds professionnel spécialisé(FPS) et fonds de financement spécialisé (FFS) dédiés au financement immobilier qui totalisent un encours de 383 millions d’euros.

Au 31 décembre 2025, les deux fonds (1 FCT et 1 FPS) classés l’article 8 de SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) ont un encours total de 427 millions d’euros.

Les fonds de titrisation sous gestion (105 FCT) ne sont pas soumis à la Directive n°2011/61/UE (AIFMD). Ils ne sont pas non plus dans le champ d’application de la LEC 29. Aucun des deux fonds entrant dans le champ d’application n’enregistre un encours supérieur à 500M€.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de France Titrisation est inférieur à 500 M€.

II. Informations relatives aux critères ESG

1. Démarche générale de France Titrisation

Le Groupe BNP Paribas, dont fait partie France Titrisation (ou FT), a pour mission de contribuer à une économie responsable et durable, en finançant et conseillant ses clients de manière éthique. La politique RSE (Responsabilité sociale des entreprises) du Groupe BNP Paribas est l’une des principales composantes de cette démarche. Conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, elle repose sur quatre piliers (économique, social, civique et environnemental) qui reflètent les défis de la RSE, ainsi que les réalisations concrètes du Groupe BNP Paribas.

En 2019, le Groupe BNP Paribas a publié sa raison d’être, un texte préparé par le Comité Exécutif de BNP Paribas à partir de trois documents issus de travaux réalisés par de nombreux collaborateurs. Cela inclut : les Convictions partagées (Mission et Vision), le Code de conduite et le Manifeste de l’Engagement.

Depuis plus de quinze ans, BNP Paribas prend des décisions stratégiques en faveur d'une économie plus durable et place ainsi les enjeux ESG (Environnement, Social, Gouvernance) au cœur de son modèle d'affaires. Le Groupe accompagne, de manière organisée, soutenable et déterminée, quotidiennement ses clients dans leur transition énergétique et écologique en leur proposant des produits et services adaptés à leurs besoins. Il a également établi des politiques sectorielles définissant des critères ESG stricts pour encadrer ses financements et investissements.

Vous pouvez trouver plus particulièrement les éléments suivants sur le lien suivant : [Publications - BNP Paribas](#)

- Rapports intégrés annuels ;
- La liste de biens exclus ;
- Code de conduite
- Politiques sectorielles : agriculture, huile de palme, défense, énergie nucléaire, pâte à papier, charbon, mines et hydrocarbures non conventionnels;
- Une liste des biens et des activités exclus tels que le tabac, les filets dérivants, la production de fibres d'amiante, les produits contenant des diphényles polychlorés, ou le commerce de toute espèce réglementée par la convention CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- Enfin, conformément aux Objectifs Développement Durable des Nations Unies, le Groupe BNP Paribas participe activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions sociales et environnementales à long terme dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et les Principes pour une banque responsable (PRB).

En plus d'être membre et contributeur actif du Pacte Mondial des Nations Unies, BNP Paribas adhère à de nombreux engagements, groupes de travail ou plateformes focalisés sur les enjeux environnementaux dont :

- Les Principes de l'Equateur (2008)
- Le « Montreal Carbon Pledge » pour BNP Paribas Investment
- La « Portfolio Decarbonization Coalition » (2015)
- La « Banking Environment Initiative » (BEI) et son « Soft Commodities Compact » (2014)
- « L'Institutional Investors Group on Climate Change » (depuis 2002)
- La « Transition Pathway Initiative »
- Le « French Business Climate Pledge » (2015)
- Les « Principles for Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions » (2015)

France Titrisation s'inscrit totalement dans la démarche de son Groupe et applique la totalité des politiques et procédures ESG du Groupe. Notre démarche ESG est publiée sur le site Internet de la société.

Dans le cadre d'une stratégie « buy and hold » qui consiste à détenir les actifs jusqu'à la maturité, lors du choix des investissements pour les fonds de dettes, France Titrisation exclut certaines activités, certaines entreprises ou impose des conditions particulières par l'application de politiques sectorielles. De cette manière elle tient compte pour des secteurs les plus sensibles, des risques en matière de durabilité dans la sélection des financements et des instruments financiers.

Les informations relatives aux investissements des fonds classifiés ou non, dont la prise en compte des critères ESG dans les acquisitions, sont communiqués aux investisseurs et aux différentes parties prenantes via des rapports aux investisseurs.

2. Moyens interne déployés par l'entité

France Titrisation bénéficie donc du support et du cadre du Groupe BNP Paribas qui a fixé les politiques de développement durable pour le Groupe et les politiques sectorielles pour guider les choix de financements et investissements.

Par ailleurs, le Groupe a mis à disposition aux différents métiers des plateformes de partage de donnée et d'outils dont :

- Des applications qui permettent de collecter des informations ESG de clients et celles obtenues à partir des rapports publics des sociétés et des ONGs (Organisme non-gouvernemental) ;
- Outil permettant d'évaluer ou de compléter l'évaluation ESG des clients Corporate et institutionnel
- Mise en ligne des catalogues des fournisseurs de données ESG
- Espace partagé permettant de trouver la source et de mesurer la qualité des informations

Enfin, le Groupe a également élaboré un programme de formation contenant plusieurs modules couvrant les réglementations en vigueur, les politiques du Groupe, l'évaluation des risques ESG, l'introduction de la solution durable dans les produits et la méthodologie à inciter nos clients à adopter la démarche ESG dans les produits et services.

Au 31 décembre 2025, sur un effectif d'une trentaine de collaborateurs, les personnes en charge du suivi des risques ont tous suivi des formations sur la finance durable. L'équipe de la gestion financière dispose de 6 gérants et 4 analystes ont tous suivi tout ou en partie le programme de formation élaboré par le Groupe BNP Paribas. Tandis que les ateliers tels que « la Fresque du climat » ou « 2 Tonnes » ont réuni la totalité des collaborateurs.

Par ailleurs, en 2025, 5 collaborateurs ont réussi l'examen AMF de Finance Durable. A cela s'ajoute une dizaine de collaborateurs y compris les dirigeants de la société qui ont obtenu le

certificat de « Sustainability Essentials for Business » de Cambridge et un collaborateur le Certificate in ESG investing délivré par le CFA Institute.

Afin de renforcer notre capacité d'analyse et d'évaluation du risque lié au développement durable de nos portefeuilles, nous avons mis en place une grille de notation interne en prenant en compte des spécificités de différents secteurs d'activité.

Cette grille de notation est composée de 32 questions couvrant cinq grandes thématiques : le risque d'exposition, le niveau de controverses, les risques environnementaux, les risques sociaux et sociétaux et le risque de gouvernance.

La méthodologie ESG a été construite en s'appuyant sur différentes sources :

- la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)
- les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies à horizon 2030
- les indicateurs extra-financiers indispensables pour évaluer une entreprise, publiée en août 2020 par l'AFG
- les grandes plateformes de notation ESG

Une revue régulière de cette dernière est prévue pour l'adapter aux nouvelles publications et à l'actualité.

Par ailleurs, France Titrisation travaille avec une dizaine de société de gestion de portefeuilles partenaires pour sourcer les actifs. Elle a pu également bénéficier de la méthode de notation utilisée par ces partenaires ce qui permet un enrichissement mutuel.

3. Gouvernance ESG au sein de France Titrisation

Dans le code de conduite du Groupe BNP Paribas, il a été clairement stipulé :

« Le Groupe BNP Paribas souhaite contribuer à un développement international responsable et durable. Il a pour ambition d'être un leader en matière de finance durable et d'avoir un impact positif sur la société dans son ensemble, à la fois dans son fonctionnement propre, sa chaîne de valeur, et à travers les produits et solutions que ses métiers proposent à ses clients.

- *Le Groupe BNP Paribas s'engage à respecter les droits humains dans la conduite de ses activités et à promouvoir les droits humains dans sa sphère d'influence, c'est-à-dire parmi ses collaborateurs, ses fournisseurs, ses clients, les entreprises dans lesquelles le Groupe investit, et les communautés au sein desquelles le Groupe exerce ses activités.*
- *Le Groupe BNP Paribas s'efforce de limiter les impacts sur l'environnement qui résultent indirectement de ses activités de financement et d'investissement ou directement de ses propres opérations. Dans ce contexte, le Groupe BNP Paribas considère la lutte contre le changement climatique comme une priorité et s'engage à aligner son portefeuille sur des trajectoires compatibles avec la neutralité carbone collective d'ici 2050 et à accompagner ses clients dans la transition vers une économie durable et bas-carbone.*

- *Les collaborateurs et collaboratrices du Groupe BNP Paribas ont la responsabilité de :*
 - *toujours prendre en considération les impacts directs et indirects sur l'environnement générés par leurs activités ;*
 - *s'assurer du respect des critères relatifs aux impacts environnementaux fixés par le Groupe pour mener ses activités (opérations propres, financement et investissement, achats) ;*
 - *contribuer activement à la réalisation des objectifs fixés par le Groupe visant à réduire les impacts de ses opérations quotidiennes sur l'environnement.»*

Le code de conduite du Groupe est connu de tous et fait l'objet d'une formation annuelle dispensée à tous les collaborateurs.

Le comité de surveillance et la direction de France Titrisation accordent une grande importance aux sujets de développement durable dont ils reçoivent régulièrement le rapport.

Le risque de durabilité a été intégré dans la politique de gestion des risques et d'investissement de la société depuis plusieurs années. Les politiques sectorielles et des exclusions du Groupe s'appliquent systématiquement à tous les projets d'investissement qui sont examinés de manière collégiale par le comité d'investissement. L'analyse KYC comprend systématiquement une étape de recherche des controverses ESG qui doivent faire l'objet d'une validation par le RCCI avant la ratification du projet d'investissement.

Le risque ESG est suivi tous les trimestres durant le comité des risques. Ce processus fait l'objet d'un contrôle second niveau par l'équipe Conformité & Contrôle dont le résultat est reporté au comité de contrôle interne.

Les dirigeants de France Titrisation bénéficient tous d'une longue expérience dans la société, disposent d'une très bonne connaissance de nos fonds et du marché de titrisation et de dettes privées en France. Tous ont été et sont régulièrement formés aux risques ESG. Ils sont non seulement promoteurs des mesures de développement durable au niveau société, mais également garants du respect des politiques ESG du Groupe BNP Paribas.

L'engagement sociétal de France Titrisation passe par la promotion de la durabilité et la limitation des risques de durabilité. Pour favoriser l'implication de ses collaborateurs sur ses sujets, France Titrisation applique les politiques de rémunération du Groupe BNP Paribas.

Les principes de rémunération du Groupe BNP Paribas exigent ainsi, que la rémunération variable des acteurs des marchés financiers ne les pousse pas à prendre des risques excessifs en matière de durabilité via les investissements conformément au règlement européen SFDR.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants

Nos fonds n'interviennent pas sur le marché des actions.

Notre stratégie d'engagement s'appuie sur des principes et sources de données extra-financières :

- a. Les politiques sectorielles susmentionnées : encadre les activités de financement et d'investissement dans les secteurs d'activités les plus sensibles, allant jusqu'à exclure certaines activités ou entreprises. Pour définir ces politiques, le Groupe étudie un ensemble d'exigences réglementaires, de critères d'évaluation et de bonnes pratiques des différentes industries.
- b. Les éventuels rapports RSE et indicateurs de performance des sociétés débitrices ainsi que les informations issues des échanges entre ces sociétés et l'apporteur d'affaire, dit le CIF (nommé par le fonds). FT s'assurera du respect des objectifs de durabilité en vérifiant le respect des critères d'éligibilité décrits dans la stratégie du fonds. Elle peut s'appuyer également sur l'expertise du CIF, requise pour les objectifs de financement du fond, pour l'analyse d'impact RSE des emprunteurs essentiellement non-côtés.
- c. Des rapports ou benchmarks établis par les fournisseurs du marché, spécialisés dans l'évaluation des pratiques RSE des entreprises non cotées, qui constituent la cible principale de nos investissements et dont la transparence des informations est beaucoup moindre que celles cotées en bourse actuellement.

A défaut, des informations seront collectées lors d'échanges entre le CIF et l'émetteur / l'entreprise sur la base d'un questionnaire adapté à la stratégie d'investissement du fonds.

Les politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas (voir supra) ont défini des situations, seuils et principes de désengagements. France Titrisation applique ces politiques à travers ses investissements.

5. Investissements « durables » et investissement dans les fossiles

Au 31 décembre 2025, 2 fonds en portefeuille sont classés Article 8 de SFDR. Un fonds est dédié aux investissements dans le secteur immobilier et l'autre aux titres de créances émises par les compagnies d'assurance.

Depuis plus d'une décennie, BNP Paribas a intégré des critères environnementaux et sociaux dans ses politiques de financement et d'investissement. Avec pour objectif : orienter son modèle économique vers l'accompagnement de la transition énergétique et écologique, en prenant des engagements pionniers en matière de restriction du financement des activités les plus dommageables pour l'environnement et le climat.

Publiée pour la première fois en 2010, la politique sectorielle « Production d'énergie à partir du charbon » a fait l'objet de mises à jour régulières au cours des années pour intégrer des critères plus contraignants. Dernier engagement en date, en mai 2020, avec l'annonce d'une sortie totale du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

France Titrisation s'aligne sur les engagements du Groupe et n'a pas d'investissement dans des entreprises actives dans les énergies fossiles.

6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

Tel mentionné au début de ce rapport, le fonds FPS créé en 2023 classé l'article 8 de SFDR, dédié au financement des dettes immobilières, a pour but de promouvoir les caractéristiques environnementales dont les objectifs principaux sont :

- D'aligner au moins 10% de ses actifs sur la méthodologie CRREM avec un objectif de 25% d'ici 2030 ;
- Exclure les actifs immobiliers liés aux combustibles fossiles (i.e. utilisés pour extraire, stocker, transporter ou produire des combustibles fossiles) ;
- Rester transparent sur la performance énergétique des actifs immobiliers financés

Ce fonds prend en compte les 4 Principal Adverse Impact (PAI) :

- Aucune exposition aux combustibles fossiles : les actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles sont exclus.
- Expositions limitées aux actifs immobiliers énergivores (30% du portefeuille)
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) : émissions totales de GES générées par les biens immobiliers
- Intensité de consommation d'énergie : consommation d'énergie en kWh d'actifs immobiliers par mètre carré

Au 31 décembre 2025, respectivement 61% et 82% des actifs (en valeur de marché à fin décembre 2025) des deux compartiments sont alignés sur une trajectoire de 1,5°C d'ici 2030 selon la méthodologie CRREM.

7. Stratégie d'alignement « biodiversité »

A ce jour, nous n'avons pas de fonds qui a une stratégie d'alignement « biodiversité ».

8. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

L'intégration des risques ESG est décrite dans les sections précédentes §1, 3 et 4.

9. Mesure d'amélioration

En tant que leader des fonds de titrisation en France, France Titrisation participe activement aux travaux de la Place pour promouvoir des titrisations « vertes » en France. Nous sommes persuadés que la titrisation peut contribuer à la réalisation de l'objectif Climat et Energie de

2030 de l'Union Européenne à travers le financement de la croissance et de financements d'actifs de bas-carbones.

Quant au fonds de dettes, nous profiterons de toutes les opportunités possibles afin d'inciter nos partenaires (clients et sponsors) à intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la stratégie d'investissement.